

PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information
juin 1999



n°12



SOMMAIRE

Page 4	:	Le mot du maire
Page 5	:	Finances
Page 6	:	Rubrique sociale : prestation dépendance
Page 7	:	Suite + Connaissez-vous la télé-alarme
Page 8	:	Les échos du foyer + Accueil C.H. de Tréguier
Pages 9 et 10	:	L'héritage
Pages 11 et 12	:	Urbanisme + Bâtiments
Page 13	:	Lutte contre le bruit
Page 14	:	Fany Le Forestier
Page 15	:	Soutien scolaire + Infos diverses
Page 16	:	Suite Infos diverses
Page 17	:	Sports
Page 18	:	Aménagement du terrain des sports + Mairie + Launay
Page 19	:	Bail de la Poste + Acquisition de terrains
Page 20	:	Domaine publique maritime
Page 21	:	Les amis de la bibliothèque
Page 22	:	Calendrier des vacances scolaires
Page 23	:	Calendrier des Fêtes

LE MOT DU MAIRE

Le dernier recensement devrait confirmer une baisse sensible de la population Pleubiannaise d'environ 10 %, nous serions près de 2 700 habitants contre 2 998 recensés en 1990, cette diminution est due à différents facteurs :

- au décès (50 en moyenne) plus nombreux que les naissances enregistrées,
- au départ de nos jeunes qui doivent quitter PLEUBIAN pour leurs études et la recherche d'un travail,
- à la position de PLEUBIAN excentrée, rendant difficile l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois.

Ce phénomène est cependant atténué par l'arrivée de nouveaux habitants qui construisent et s'installent dans notre commune :

le fort nombre des demandes de permis de construire atteste en ce domaine d'une certaine vitalité

Le manque de construction de logements type H.L.M. ces dernières années a probablement accentué cette évolution et nous semble là un fait indiscutable, par contre les acquisitions par la commune de terrains à PLEUBIAN et à l'ARMOR ainsi que les accords passés avec l'office des H.L.M., devrait si la demande se confirme, nous permettre de récupérer une partie des retards accumulés en la matière, ces 10 dernières années.

Les chiffres précis et détaillés du recensement, nous seront communiqués dans les mois à venir, nous reviendrons alors dans un prochain bulletin sur les enseignements à en retirer.

Si ces chiffres nous inquiètent et interpellent, l'analyse de notre dernier budget voté à l'unanimité fin mars nous conforte cependant.

En effet, notre potentiel fiscal progresse, en 1999, les bases ont augmenté de :

- 81 000 F. pour la taxe d'habitation,
- 83 000 F. pour la taxe foncier bâti,
- 198 000 F. pour la taxe professionnelle,

signifiant ainsi qu'à PLEUBIAN les particuliers et les entreprises investissent, à charge pour le conseil municipal de poursuivre une politique d'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, pour fixer et accroître notre population.

Les grandes lignes du budget primitif 1999 vous sont par ailleurs présentées dans ce bulletin ainsi que les rubriques habituelles et une nouveauté :

*l'hommage aux anciens qui ont marqué la vie de notre cité, aujourd'hui
Fanny LE FORESTIER de Laneros*

Bonne saison 99 à tous

Loïc MAHÉ

FINANCES

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 1999 :

1. - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A) Dépenses :

- charges à caractère général.....	2 466 000 F
- charges de personnel.....	4 470 000 F
- contingents, contributions aux syndicats et subventions..	2 996 000 F
- intérêts des emprunts.....	960 000 F
- subvention d'équilibre service Assainissement.....	760 000 F
- autofinancement.....	2 985 000 F
- divers.....	303 000 F
TOTAL	14 940 000 F

B) Recettes :

- impôts locaux et taxes diverses.....	6 272 950 F
- dotations Etat.....	6 465 000 F
- excédent année 1997.....	935 000 F
- divers.....	1 267 050 F
TOTAL	14 940 000 F

2) - INVESTISSEMENT :

A) Dépenses :

- remboursement capital des emprunts.....	1 600 000 F
- dépenses de voirie.- Eclairage public.....	745 000 F
- protection du littoral.....	115 000 F
- entretien Ribiscia.....	55 000 F
- véhicules.....	700 000 F
- équipement sécurité incendie.....	30 000 F
- équipements de loisirs et tourisme.....	30 000 F
- salle omnisports.....	50 000 F
- installations sportives.....	985 000 F
- équipement des services.....	150 000 F
- équipement vie associative (Launay travaux).....	445 000 F
- Divers bâtiments.....	800 000 F
- église.....	215 000 F
- Lotissement kermagen.....	700 000 F
- Lotissement l'Armor.....	270 000 F
- divers.....	30 000 F
- solde d'exécution.....	3 050 000 F
TOTAL	9 970 000 F

B) Recettes :

- subventions.....	285 000 F
- FCTVA -D.G.E.....	255 000 F
- autofinancement.....	2 985 000 F
- emprunts.....	3 720 000 F
- cession d'immobilisations.....	15 000 F
- excédents.....	2 710 000 F
TOTAL	9 970 000 F

A noter le maintien du taux des taxes :

Habitation	12,91 %	Foncière (non bâti)	63,66 %
Foncière (bâti)	16,52 %	Professionnelle	16,69 %

RUBRIQUE SOCIALE

Ainsi que dans des parutions précédentes, nous tentions une approche des droits que la collectivité souhaite instituer pour de meilleures conditions de vie collective et tout particulièrement pour pallier diverses difficultés.

Il faut nécessairement procéder de temps à autre à certaines actualisations.

Certes tout ne va pas bien, loin s'en faut, dans l'amélioration du sort de nombreuses personnes de toutes classes d'âge ; le C.C.A.S., lors de ses dernières réunions a fait le triste constat de **détresses de plus en plus aiguës et frappant des gens de plus en plus jeunes.**

Les prises de décision sont de ce fait plus difficileuses pour le Centre Communal d'Action Sociale dont les moyens financiers restent bien trop éloignés des besoins réels.

Autre préoccupation, le manque de prise en compte de **l'accroissement en nombre et en âge de la population.**

Or les statisticiens sont formels le " boom des personnes âgées reste à venir dans les prochaines années. Ni les structures hospitalières ni les établissements : foyers ou maisons de retraite ne sont pourvus suffisamment pour un accueil raisonnable.

Déjà nous constatons qu'en moins de dix ans l'entrée au foyer-logements a énormément varié, l'âge moyen est passé de 60-65 ans à 70-75 ans chez des résidents dont certains connaissent rapidement des difficultés de déplacements, de lever-coucher, etc... Or il faut préserver les bonnes facultés physiques de la majorité pour la maintenir de bonne compagnie – Dans ce but il faudra bien plus de personnel formé ainsi que d'assistance en matériel.

Va-t-on accepter comme un échec la prolongation de la Vie Humaine ?

Qui ne répondrait catégoriquement NON aux détresses de tous âges ?

LA PRESTATION DÉPENDANCE

Demeure accordée :

- ☞ pour le maintien à domicile
 - ☞ ou comme participation aux frais de séjour au foyer-logements
 - ☞ calculée et accordée au niveau Départemental en fonction des ressources et du handicap des personnes âgées – elle se monte à 3 200 F à domicile
 - " 1 800 F au foyer logement
-) en moyenne

Dans la généralité : les prestations sociales ont été réévaluées au 1er janvier 1999 (consulter les services sociaux communaux)

Les Allocations Familiales sont désormais accordées (1^{er} janvier 1999) à toutes les familles à partir du 2ème enfant – sous conditions de ressources et jusqu'à 20 ans au lieu de 19 auparavant.

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

Projet en cours depuis près de 10 ans, doit en principe naître en juin 1999 ; application envisagée au 1^{er} janvier 2000. Divers montages font état l'Assurance Maladie Sécurité Sociale ou l'Etat avec complémentarité de gestion des Mutuelles.

Gestion par un projet très louable certes mais rencontrant de nombreux écueils – nous en reparlerons.

LES SUBVENTIONS DE L'A.N.A.H. – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les subventions deviennent plus accessibles concernant l'immobilier datant de plus de 15 ans, destiné à l'usage locatif – Les travaux concernant :

- la sécurité,
- la salubrité,
- l'équipement.

Le montant de l'aide avoisine 25 % de la facture. Il n'y a pas de conditions de ressources mais un engagement de louer pendant au moins 10 ans, sauf reprise du logement par le propriétaire, cela après 5 années.

En cas de faibles ressources les travaux peuvent bénéficier d'une Prime en plus des subventions.

ATTENTION – Titulaires de carte bancaire, ne négligez pas vos factures de caisses lors de vos achats – une utilisation frauduleuse peut s'ensuivre dès lors qu'un voleur utilise, pour ses achats par correspondance, lettre, minitel ou internet, les 12 chiffres de votre carte.

CONNAISSEZ-VOUS LA TÉLÉ-ALARME ?

C'est un système simple à installer et à utiliser chez soi quand on vit seul avec la crainte d'un accident, d'un malaise, d'une chute. La circulaire du 7 avril 1982 proposait déjà la généralisation de la télé alarme comme outil de soutien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Sur notre canton quelques personnes ont déjà testé ce système qui ne supprime pas le risque, bien sûr, mais qui peut rassurer et tempérer le sentiment d'insécurité.

L'installation se fait par raccordement au réseau téléphonique, un médaillon peut être porté sur soi et, en cas de difficulté une simple pression sur le médaillon déclenche un appel chez une personne de son choix dont le numéro a été enregistré. Si cette personne ne répond pas, les autres personnes inscrites seront appelées tour à tour jusqu'à ce que l'une d'entre elles réponde et engage le dialogue par micro et haut-parleur installés au domicile. Pour d'autres renseignements, vous pouvez appeler le foyer-logements au : 02.96.22.92.75.

Quelques adresses de fournisseurs :

CUSTOS – 146 D, Route de Lorient – 35000 – RENNES
02.99.54.48.48

AMIFIL – 65, Rue de Brest – 22360 – LANGUEUX
02.96.33.33.33

PRESENCE VERTE – B.P. 326 – 56018 – VANNES CEDEX
02.97.46.51.23

LES ÉCHOS DU FOYER

Le 18 janvier dernier, TUD ARVRO, l'association des locataires du foyer, tenait son Assemblée Générale. Le bilan, illustré par des témoignages et des diapositives a amené un débat sur les projets pour 99. Il en ressort que les habitants du foyer, en venant y vivre, souhaitent rester au contact de la vie locale et proposent même le foyer comme lieu d'expression pour tous ceux qui animent le pays.

Les semaines qui ont suivi ont parfaitement illustré ces échanges de l'Assemblée Générale.

En effet, le 30 janvier, la nouvelle équipe des danses bretonnes a fait trembler le sol du salon aux rythmes des GAVOTTES, FISEL et autres KOST AR C'HOAD... Ni démonstration, ni spectacle, cet après-midi a été une fête partagée.

Le mois de février a fait travailler les mémoires pour aider les enfants de l'école Saint-Georges à préparer leur fête annuelle sur le thème du goémon :

Retrouver les termes, les lieux, les conditions difficiles, l'époque du ramassage et évoquer même le fameux timbre fiscal qu'on allait, paraît-il, chercher au bureau de tabac (cet élément a beaucoup intrigué Guy PRIGENT qui prépare, lui aussi, une grande exposition pour le compte du MUSEE DE SAINT-BRIEUC sur la pêche à pied dans les Côtes d'Armor). Les enfants du CM 2 de l'école Saint-Georges sont donc venus le 25 février en reportage, ils avaient préparé bien des questions ; mais au foyer, on avait bien préparé les réponses, y compris les termes bretons dont l'orthographe a engendré beaucoup de perplexité chez les jeunes écoliers.

Le 5 mars, ce fut une soirée théâtrale inoubliable. Yvon BEAUVERGER, Alain JEZEQUEL et leurs compères étaient venus pour partager le dîner, tout d'abord (UR C'HOVAD KRAMPOUEZ HA CHISTR DOUS) et pour présenter en première les deux pièces de théâtre en breton de leur nouveau répertoire : " BUTUN KAOC'H MARC'H " et " AN DAOU SPONTAILH ". Le plus surprenant fut sans aucun doute la série d'échanges avec les spectateurs, contraignant les acteurs à improviser à leur tour, ce qu'ils firent avec humour et simplicité, se piquant au jeu si bien que les deux pièces terminées, personne n'allait dormir et il fallut passer aux chansons, revenir au cidre et.... il paraît qu'on a vu les acteurs prolonger la soirée chez une locataire particulièrement enthousiaste.

" A quatre vingts ans on n'est pas obligé de se coucher avant onze heures, quand même "

Des habitants du foyer attentifs aux programmes de nos radios locales avaient repéré et enregistré Gérard HERNOT chantant "Le Sillon de Talbert" Un déchiffrement rapide et quelques répétitions le mercredi après-midi ont permis de faire la surprise à l'auteur-compositeur de lui chanter sa chanson en l'invitant au foyer le 4 mars dernier. Depuis le passage de ce "gars du pays", le "Sillon de Talbert" fait partie du répertoire.

L'ACCUEIL DE JOUR AU CENTRE HOSPITALIER DE TRÉGUIER

L'objectif de ce centre est d'accueillir une personne âgée, de temps en temps pendant une journée ou demi-journée du lundi au vendredi de 8 H 30 à 17 H, dans un appartement situé en Maison de Retraite.

La journée s'organise selon le rythme et les souhaits de la personne : activités manuelles, conversation, promenades..... Ceci en compagnie d'une équipe qualifiée.

Pour des renseignements complémentaires ou pour les demandes de pré-inscription contacter l'infirmière coordinatrice au 02.96.92.10.60 ou 02.96.92.30.72. CH de TREGUIER.

L'HERITAGE LA DESCENDANCE MARITIME De la COMMUNE

Le préambule de cette chronique dans le bulletin n° 11 concernant l'héritage maritime de la Commune se terminait par :

" Alors la roue tourne, les hommes passent "... le temps engendre l'oubli qui cerne la richesse des activités de mer d'hier, d'avant hier, d'un autre temps.... nous terminions par un appel à des témoignages.

- Nous pensions que notre recueil serait très fourni en évocations sensibles, humainement fortes ; nous espérions beaucoup plus de spontanéité de la part d'un plus grand nombre de ces personnes qui ont en mémoire des événements de mer heureux et malheureux vécus par leur famille, par ceux, d'une ou deux, voire trois des générations précédentes.

Nous ne sommes pas pour autant déçus ni découragés car nous respectons la discrétion, l'humilité la réserve des qualités bretonnes qui font que certains éprouvent la crainte de ne pas savoir relater des réminiscences familiales, aussi allons nous donner à cette deuxième partie de l'héritage maritime deux facettes :

- l'une sera tout à fait anecdotique, mêlant le rire, la sueur et les larmes, des souvenirs recueillis oralement.

- l'autre d'un niveau plus précis relatera quelques moments de la vie de capitaines qui ont été cités dans l'article n° 1, ce sera la prochaine rubrique.

Il faut savoir se situer dans une époque du début du siècle où l'activité maritime chez nous se résu-
mait essentiellement au bornage, à la petite pêche locale ainsi qu'à la collecte des algues à usage agri-
cole.

L'armement paimpolais recrutait quelque peu pour la pêche morutière lointaine, *TERRE NEUVE, ISLANDE*, les campagnes souvent périlleuses et endeuillées, embarquements austères, exigeant en sueur comme en engelures et pourtant, par nécessité comme par fier défi, les Islandais renouvelaient nombre de campagnes. Il nous a été communiqué un livret d'inscrit maritime, vénérable document précautionneusement protégé par une sommaire toile de jute, majestueusement sale de saumure, d'embruns, et surtout de dignité attestant des campagnes s'échelonnant de 1900 à 1925 avec peu d'interruption durant la guerre de 1914-1918 (sous régime militaire) avec quelques alternances d'emplois : mousse à 14 ans, aide de cuisine, cuisinier, matelot, *puis une promotion, un poste de confiance : saleur*, celui qui assurait la conservation du poisson avant l'ère frigorifique.

- Quelques marins, après avoir accompli " leur temps dans la Royale " et connu des horizons variés et lointains, tentés par l'embarquement au long cours y gagnent parfois la référence de Cap HORNIERS hautement célèbre.

Au total, l'engouement pour le cabotage se développe progressivement, en grande partie favorisé par le dévouement, la compétence des enseignants du primaire qui apportèrent bien, au-delà de leurs strictes obligations professionnelles de précieux compléments. Un nom est toujours cité par les chro-



L'HÉRITAGE (suite)

niqueurs, celui de Monsieur GELARD l'instituteur qui a orienté bénévolement la connaissance de plusieurs jeunes et de moins jeunes dans les matières du savoir maritime, depuis la géographie, l'astonomie, le calcul...les premiers éléments facilitant l'accès aux diplômes de navigation. Mais tous n'avaient pas cette chance et beaucoup partaient à 14 ans avec ou sans le certificat d'étude. Aussi faut-il souligner l'ouverture d'esprit des parents qui se posaient beaucoup de questions sur l'avenir face à leur propre ignorance, et ces petites anecdotes sont révélatrices :

- . *Un garçon bretonnant à 100 % fait quelques premiers pas à l'école.*
- . *(en breton) Le père : qu'as-tu appris aujourd'hui ?*
- . *Le fils : " ramasser le cahier " première phrase française majeure.*

- Il faut croire qu'il avait fallu beaucoup d'application pour atteindre une délivrance par cette première phrase, retenue en français.

. *Une autre : cela se passait le plus souvent le soir " je vais te faire réciter ta leçon (une hésitation de l'enfant), recommence... tu ne sais pas bien " cela plusieurs fois, dès l'hésitation, jusqu'au jour où le garçon se rend compte que le père tient le cahier à l'envers. (il ne sait pas lire). Quelle belle leçon d'humilité et de responsabilité paternelle !*

En revanche, l'attrait de la mer a toujours accompagné les premières années, traduit non par tant la natation que pour le bateau ; alors que l'Armor était autrefois bien plus une presqu'île ; la marée remontait amplement dans les fossés et nombreux ont été les futurs patrons et capitaines qui ont appris à godiller, parfois sur des planches, dans des baquets, sur ces canaux, cela souvent peu après avoir appris à marcher.

La volonté de tous les chefs de famille allait vers l'amélioration de leurs conditions de vie et l'imagination ne manquait pas. Un seul exemple en est révélateur : en 1888, s'installait à Pen Lan les premiers éléments d'une usine d'exploitation des algues ; un débouché plus intéressant pour la cueillette du goémon qui, jusque là, n'était destiné qu'à l'amendement des terres : un patron jugeant que sa barque aurait un meilleur rendement en augmentant sa capacité de chargement, décide de l'agrandir lui-même.

Par un hiver très rigoureux, il monte l'embarcation jusqu'au plus haut d'une forte marée ; ses plans sont fictifs, dans sa tête; qu'importe, il scie la coque et recompose lui-même un allongement de sa "GRAZIELLA". Il lui faut souvent renouveler la paille qui lui sert de piètre protection contre les gelures des pieds dans ses sabots de bois, mais le résultat est atteint, la famille nombreuse en retirera de meilleures conditions de vie, lui-même par cette activité sera un jour patron au cabotage et l'un de ses fils sera le capitaine armateur de " La Victorine " une belle goélette Paimpolaise.

Nous ouvrons ici la page qui figurera dans notre prochaine rubrique et relatera des capitaines courageux, tels que Yves-Marie LE MARCHAND, Eléazar MEUDAL, Ernest et Guillaume LE FORICHER, Joseph MEUDAL, Joseph L'HEGARAT, J.M. MEUDAL, Y.M.B. PADEL, GLOUX, GUINARD et plusieurs autres qui sont cités par M.Y. BOHEE dans les cahiers de la Presqu'île avec la liste de dundées et goélettes du pays.

Rendez-vous au n° 3 de la rubrique "Héritage et descendance Maritime».

Collaborez nombreux à ce "Devoir de Mémoire Maritime Communale".

URBANISME

Dans les bulletins précédents nous avons attiré votre attention sur la réglementation en matière d'urbanisme et le plan d'occupation des sols (P.O.S.).

La complexité de ces diverses autorisations permet parfois de contourner la loi et de construire ou de modifier un bâtiment sans permis ou de le transformer sans respecter les prescriptions du permis obtenu.

UNE question se pose : COMMENT REAGIR FACE A CES INFRACTIONS A LA LEGISLATION du SOL ?

Deux réponses viennent sanctionner un tel comportement :

1. – Il constitue une infraction pénale, prévue et réprimée par le Code de l'urbanisme (art. L 480-1 et suivants), et selon la gravité de l'infraction et des faits, entraîne amende (de 8 000 à 40 000 F par m²) et/ou emprisonnement en cas de récidive. Le procès-verbal de l'infraction, dressé par un officier de police judiciaire ou un fonctionnaire commissionné et assermenté à cet effet, est transmis au procureur de la République qui saisit le tribunal correctionnel (dans la plupart des cas), sur la demande du maire ou du fonctionnaire compétent. La commune peut se constituer partie civile (art. L 480-1) par l'intermédiaire d'un avocat, ce qui contraint le procureur à décider de poursuivre pénalement.

2. – Le tribunal ordonnera en outre la mise en conformité ou la démolition de la construction, en assortissant sa décision d'une astreinte, de 50 à 500F par jour de retard au-delà du délai imparti, recouvrée au bénéfice de la commune (art. L 480-7 et 480-8) ; passé ce délai, les travaux de démolition pourront être exécutés d'office.

Le maire a l'obligation de faire respecter la loi dans sa commune : la responsabilité de la commune ne pourrait être engagée que si un particulier justifiait que le comportement du maire, sa négligence à agir ou à réprimer, avait été fautif et avait entraîné pour lui un préjudice. Les administrés peuvent être dissuadés d'adopter un tel comportement, à notre avis, de deux manières : la publicité de la gravité des sanctions, mais surtout la réalisation de quelques exécutions exemplaires de travaux de démolition d'office. A cet égard, la publicité donnée par la presse à certaines opérations menées par le préfet du Var nous semble des plus opportunes.

BÂTIMENTS

EGLISE PAROISSIALE

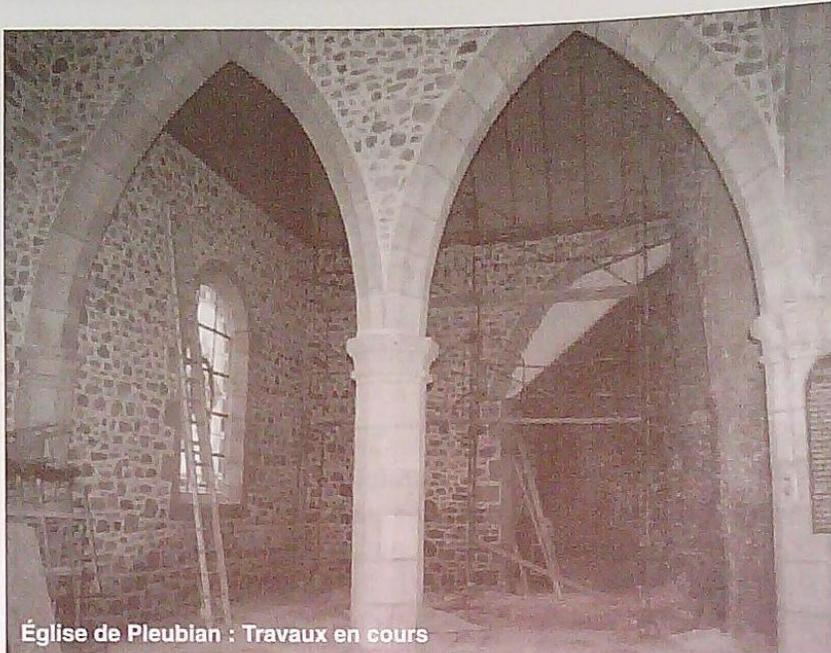
La paroisse de PLEUBIAN fut fondée au VI^{ème} siècle, par Saint Maudez, moine irlandais, venu des Amériques, lors des émigrations des Bretons d'outre-Manche.

Débarqué au lieu appelé depuis "Port Béni", Saint Maudez bâtit un premier oratoire au lieu-dit "Kermoda". Par la suite il se retira à l'Île Maudez en LANMODEZ.

PLEUBIAN subit les invasions normandes et fut dévasté à plusieurs reprises, surtout entre 866 et 882, lors des incursions du chef normand Hastings. Les reliques de Saint Maudez furent transportées à BOURGES en 878 pour être sauvées des mains des pillards normands.

En 1034, le duc Alain III de Bretagne donna la paroisse de PLEUBIAN à l'Abbaye Saint-Georges de

BÂTIMENTS (suite)



Église de Pleubian : Travaux en cours

RENNES dont l'abbesse était sa sœur Adèle. Jusqu'à la Révolution, PLEUBIAN dépendra de l'abbaye Rennaise. L'abbesse de Saint-Georges établit un prieuré de religieuses bénédictines à PLEUBIAN. Elle avait droit de nommer les recteurs de PLEUBIAN. Elle rendait la justice par son prévôt qui fut supprimé en 1491 et remplacé par un Sénéchal.

Saint Yves au XIIIème siècle et Saint Vincent Ferrier au début du XVème siècle prêchèrent à PLEUBIAN.

La paroisse fut plusieurs fois inquiétée par les Anglais, notamment en 1489 où " il fut payé par mandement du procureur de la paroisse à Jean, advoué du Launay, 11 livres 10 sols pour fournir du vin aux anglais, les détourner et empêcher de non venir faire aucun mal, pillage ni déplaisir en cette paroisse, et le faire avec la diligence requise.

Le 2 mars 1597, le prieuré et le bourg furent ravagés par les Espagnols. Le prieuré fut supprimé en 1790 et les religieuses dispersées.

L'église actuelle date de 1810, les doubles bas-côtés de 1866.

Le clocher date du XVIIIème siècle (première moitié) ?

On peut remarquer dans l'église une Piéta du XVIème siècle et les statues des Saints Côme et Damien (dans les fonts baptismaux), du XVIème siècle également.

Les orgues datent de 1907.

La paroisse possède un reliquaire en argent ciselé du XVIème siècle renfermant un tibia de Saint Vincent Ferrier. Cette relique fut sans doute donnée par Monseigneur HAMON, évêque de VANNES (1514-1527) à sa soeur Isabeau HAMON, abbesse de Saint-Georges de RENNES (1522-1523). Celle-ci aurait fait don à la prieuré de PLEUBIAN pour soustraire ces ossements aux Espagnols qui cherchaient à dérober ce trésor à la Bretagne. (Saint Vincent Ferrier était un dominicain espagnol).

Des travaux indispensables et importants sont en cours et génèrent beaucoup de nuisances. L'obligation de conserver et de mettre en valeur *NOTRE PATRIMOINE CULTUEL* est à ce prix....

Nous demandons aux paroissiens et paroissiennes de bien vouloir nous excuser et nous profitons pour remercier Monsieur le Recteur de sa compréhension, et de sa franche coopération.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Extraits de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990.

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- des publicités par cris ou par chants,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plain air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

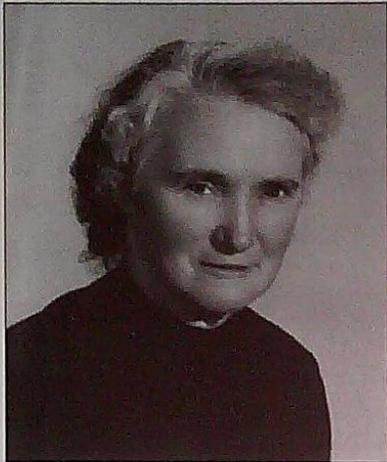
- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 19 H 30,
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H,
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



RENDONS HOMMAGE À NOS ANCIENS

Aujourd'hui Fanny LE FORESTIER née LE PARLOUER de l'Armor



Fanny est née à PLEUBIAN le 16 janvier 1912. Elle passe toutes ses années d'enfant et de jeune fille dans son quartier de Laneros. En 1937, elle épouse Guillaume LE FORESTIER. De cette union naissent deux enfants : Guy l'aîné et Gilbert.

Le mari de Fanny est gendarme (affecté à la Garde Républicaine), elle part habiter PARIS, où elle passe quelques années, mais la guerre étant déclarée, elle revient à l'Armor PLEUBIAN.

En 1947, elle s'établit comme commerçante à Laneros (café – jeux de boules – épicerie et mercerie).

Dans son commerce, Fanny savait recevoir ses nombreux clients avec le sourire (pas commercial) et une extrême gentillesse. Elle avait parfois, jusqu'à cent personnes par jour, entre 7 H 30 et 22 H. Ses journées étaient bien remplies. Son établissement était l'escale toute trouvée pour les ouvriers de l'usine de Pen Lan ainsi que pour les goémoniers qui venaient s'y ravitailler.

En 1972 Fanny cède son commerce et se retire pour sa retraite, dans sa petite maison de Laneros, non loin de ses enfants et entourée des membres de sa famille.

Fanny est grand-mère quatre fois, deux fois arrière grand-mère et le sera encore bientôt chez un de ses petits fils.

Tout le monde à Laneros connaît Fanny qui est une personne digne du plus grand respect. La courtoisie et la gentillesse sont innées chez elle. A 87 ans elle va encore de temps en temps faire la partie de blagues sur la place de Laneros et nous lui souhaitons de continuer ainsi le plus longtemps possible.



SOUTIEN SCOLAIRE

Depuis le mois d'avril au Launay, le soutien scolaire bat son plein.

Les cours sont assurés le mercredi de 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H ainsi que le samedi de 10 H à 12 h et de 14 H à 16 H ; les classes concernées par ce soutien sont les CE 1, CE 2, CM 1, CM 2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et les matières proposées sont le français, mathématiques, anglais et allemand.

La municipalité tien à remercier tout particulièrement les bénévoles qui assurent les cours et dont les compétences sont reconnues de tous.

Nous espérons que cette activité apportera un plus à la scolarité de nos enfants, une réunion sera organisée fin juin, afin de faire un bilan et d'améliorer s'il y a lieu le système pour la rentrée prochaine.

LISTE DES BENEVOLES

1. Madame Josette BOUCHON
2. Monsieur Michel BOUCHON
3. Monsieur Joseph CONAN
4. Madame Françoise BUROCHAIN
5. Monsieur René RICHARD
6. Mademoiselle Myriam CORRE
7. Monsieur BOURDON et Madame BOURDON
8. Monsieur Michel LE DOYER
9. Madame Louise LE CORVEC
10. Monsieur DIDIE et Madame DIDIE
11. Madame WEIBEL

INFOS DIVERSES - INFOS DIVERSES

Animaux

De nombreuses personnes sont venues se plaindre en mairie des nuisances apportées par les déjections des animaux domestiques sur les trottoirs de notre commune.

Nous vous rappelons que des caniveaux existent, un petit geste pour le bien de tous

Règlement des armes à feu

Information de la Préfecture des Côtes d'Armor en date du 26 janvier 1999.

Décret n° 98-1148 du 16 décembre 1998 modifiant le décret n° 95-589 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions.

AVIS

Un décret du 16 décembre 1998, (J.O. du 17.12.1998), modifie la réglementation des armes à feu sur les quatre points suivants :

1er point :

Toutes les armes de poing à percussion annulaire à un coup, ainsi que les fusils à pompe à canne lisse, quelle que soit la capacité de magasin ou du chargeur sont, à compter du 17 septembre 1998, classés en 4^{ème} catégorie et de ce fait soumis à autorisation de détention et non plus à simple déclaration. Les actuels détenteurs de ces armes doivent déposer, avant le 18 décembre 1999 une demande d'autorisation de détention auprès des services de police ou de gendarmerie.

INFOS DIVERSES - INFOS DIVERSES (suite)

2ème point :

L'acquisition des armes et des munitions de chasse (5ème catégorie), libre ou soumise à déclaration, sera subordonnée à la présentation au moment de l'achat du permis de chasser revêtu du visa et de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente.

Les mineurs de plus de 16 ans pourront acquérir une arme de 5ème catégorie s'ils sont munis de l'autorisation parentale et d'un permis de chasser.

3ème point :

Les associations de tir remettront à leurs adhérents, tireurs sportifs, un carnet de tir qu'ils devront présenter à l'appui de toute demande d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation d'acquisition et de détention d'arme de 1ère ou 4ème catégorie.

Le carnet de tir devra être présenté à toute réquisition des services de police, de gendarmerie ou des douanes.

4ème point :

Les armes, éléments d'armes et munitions classés en 1ère et 4ème catégorie devront être conservés dans un coffre ou dans une chambre forte.

Leurs détenteurs devront au moment de demander l'autorisation ou le renouvellement de l'autorisation d'acquisition et de détention, délivrée selon la procédure habituelle, apporter la preuve que cette condition est remplie (facture ou attestation).

Ces trois dernières dispositions entrent en vigueur au 1er janvier 1999.

Donneurs de Sang

Plus de 200 personnes ont assisté au congrès départemental des donneurs de sang à PLEUBIAN le 11 avril dernier, et ceci sous la responsabilité et l'organisation de l'association locale et son président Pierre MARQUER.



L'Arnaque du moment dans la Région

L'information ci-après est confirmée par France Télécom.

Quelqu'un vous téléphone en prétendant faire partie du personnel de BELL, AT&T, FRANCE TELECOM, BELGAGOM, on n'importe quelle entreprise de télécommunication. Il vous dit qu'il veut tester votre ligne et vous demande pour le faire de rentrer le 9 suivi de zéro, suivi du signe #, soit (90 #) et de raccrocher. *Surtout ne le faites pas.* Si vous le faites, vous donnez votre ligne à cette personne qui pourra faire des interurbains dans le monde entier. *A vos frais.* Cette information est valable pour toutes les lignes téléphoniques, dont celle de votre domicile. Propagez cette information autour de vous, à vos amis et connaissances, afin d'éviter de mauvaises surprises sur vos factures.

Pour ce faire, il faut bien sûr être équipé d'un matériel informatique.

Qualité de l'eau

Le taux de nitrate est de : 35 en moyenne (dernier relevé février).

Festival des Terres Neuvas

Le premier rassemblement national des Terres Neuvas se déroulera le 4 juillet à BOBITAL (22), avis aux amateurs qui ont fait " la grande pêche " à Terre Neuve ou en Islande. Renseignements : Mairie de BOBITAL : 02.96.88.00.22.

SPORTS - SPORTS - SPORTS - SPORTS

FOOT-BALL : L'A.S.P. SACRE CHAMPION !

Le dimanche 23 mai, l'équipe première du Président Louis LE MORVAN retrouve l'élite du district après une saison remarquable, les footballeurs et leurs dirigeants ont su reprendre le faux pas de l'année passée.

Un recrutement à l'intersaison et l'intégration de quelques joueurs devraient suffire à un maintien en première division, avant l'arrivée de la génération - 17 ans.

A noter les buteurs de l'équipe A :

- Xavier THEPAUT : 24 buts
- Bruno BROUDIC : 14 buts
- Hervé LE GALLOU : 14 buts
- Gildas LE GRATIET : 11 buts

Bravo Petit Louis, merci aux joueurs et dirigeants et au groupe sympathique de bénévoles qui entoure l'A.S.P.



JUDO :

Des cours de judo devraient se mettre en place à la prochaine rentrée 1999-2000, par l'association de Pascal LE GOUX de PAIMPOL.

Nous vous tiendrons informé.

SALLE OMNISPORTS - COMPLEXE SPORTIF :

Afin d'assurer la sécurité de nos enfants, l'accès à tous véhicules (hors secours) est strictement interdit dans l'enceinte du complexe sportif. Merci de votre compréhension.

N.B. : Cours de tennis - salle omnisports :

- 1) Gratuité si adhésion au club de tennis
- 2) Autres cas : Payante à l'heure (s'adresser en mairie)

PISTE DES GOEMONIERS :

Le départ de la piste des goémoniers aura lieu dans l'enceinte de l'entreprise SETALG le dimanche 4 juillet à 10 H, les coureurs rallieront TRESTEL par le chemin des douaniers (62 kms).



CAP ARMOR, ETE SPORTIF et CULTUREL :

Du 5 juillet au 20 août, une équipe de trois animateurs diplômés vous invite à la découverte de différentes activités sportives et culturelles. Des tarifs très modérés vous sont proposés : de la gratuité totale à 80 F ou 120 F pour des disciplines comme la plongée sous-marine ou l'U.L.M.

Ces tarifs sont rendus possibles grâce aux participations des communes (Kerbors - Lézardrieux - Pleubian - Pleudaniel et Pleumeur-Gautier), ainsi que de la Direction Départementale Jeunesse et Sports, de la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général.

Un planning hebdomadaire des activités est proposé à tous à partir de 12 ans, jeunes, adultes et familles.

Les tickets sont en vente au prix de 10 F l'unité :

- au Syndicat d'Initiative de Pleubian, Place du Château - Tél. 02.96.22.84.85.
- à l'Office de Tourisme de Lézardrieux, Place du Centre - Tél. 02.96.22.14.25.
- à la Maison de la Presqu'île à Kérantour en Pleudaniel - Tél. 02.96.22.16.45.

Réservation obligatoire pour toutes les activités à la Maison de la Presqu'île.

Des activités variées seront proposées cet été : escrime, kayak, tir à l'arc, cerf-volant, badminton, tennis, boxe, golf, randonnées culturelles, découverte ornithologique, pêche à pied, initiation danse bretonne...

BAIL DE LA POSTE

La poste est un bâtiment communal.

Suite à un accord passé avec la direction départementale de la Poste, le bail avait été fixé en 1988 pour 10 ans, à un montant de 12 000 F annuel. Cette période étant échuë, un nouveau montant après négociation avec la Poste a été établi à 65 000 F l'an avec effet au 1er janvier 1998.

La commune disposera ainsi chaque année d'une nouvelle recette qui lui permettra d'entretenir son vaste patrimoine immobilier.

ACQUISITION TERRAINS

LOTISSEMENT DE KERMAGEN

Monsieur LAVILLE, architecte a déposé le plan masse et l'Avant-Projet-Détaillé.

L'Equipement se charge à présent de préparer le Dossier de Consultation d'Entreprises, pour l'appel d'offres des travaux de V.R.D., qui pourrait être lancé en juin prochain.

Vente des lots : un prix de 120 F T.T.C. environ le m² sera fixé pour les lots réservés par la commune.

LOTISSEMENT DE L'ARMOR

Achat par la commune d'un terrain de 2 651 m² appartenant à Madame Liliane CAMENEN au centre bourg de l'Armor (situé entre les propriétés de Monsieur Pierrot TREUSSARD et FAY).

Après l'acquisition de la propriété KERLEAU à PLEUBIAN, cet achat de terrain fort bien placé permettra la construction d'un petit lotissement.

La commune boucle ainsi son programme d'acquisition immobilière du mandat.

SCRABBLE

Le scrabble du Goëlo va organiser des compétitions sur Pleubian. Tout d'abord le samedi 17 juillet à 14 h. à la salle des fêtes aura lieu l'étape de la «Ronde de Bretagne» (coupe de Bretagne par étape). Une soixantaine de joueurs licenciés est attendue, les joueurs non licenciés et souhaitant participer peuvent le faire, la salle étant ouverte au public.

Le 12 Mars 2000 sera organisé à la salle Omnisport le «Championnat de Bretagne» avec la participation de 300 licenciés.

C'est avec une grande satisfaction que nous accueillons sur notre commune cette activité culturelle, remerciement tout particulier à M. KERBRAT vice-président du Club du Goëlo et concitoyens Pleubiannais.

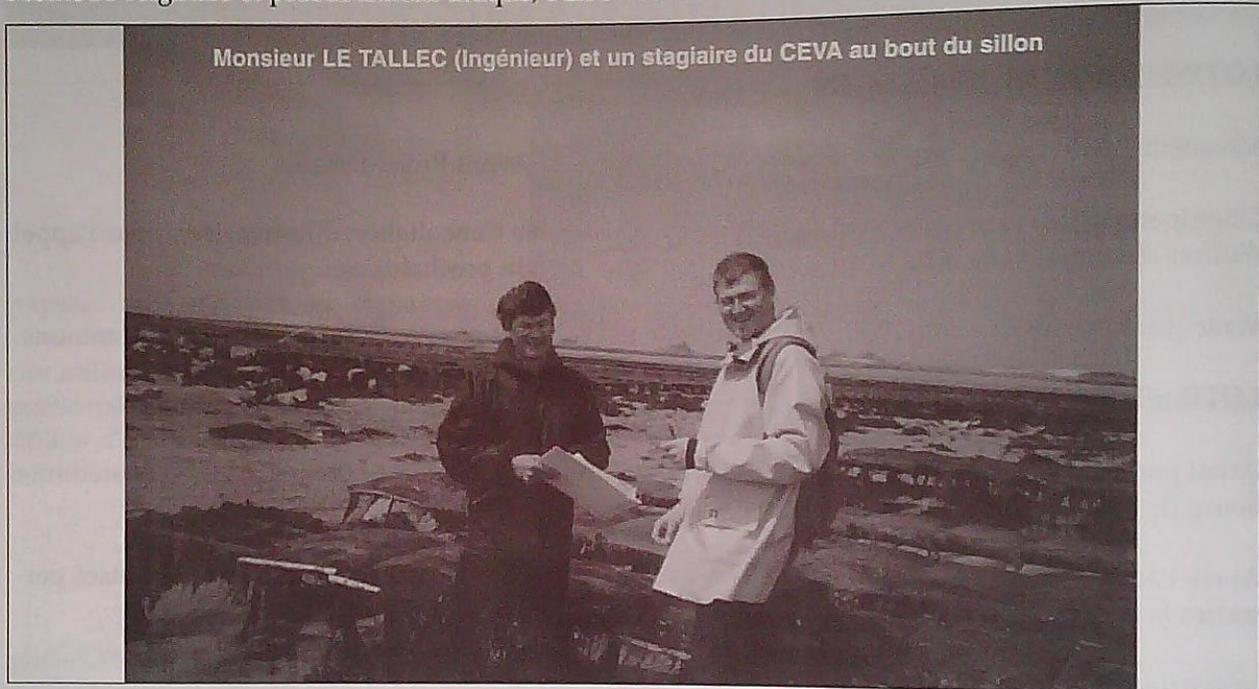
DOMAINE PUBLIC MARITIME

Une étude commandée au CEVA pour un montant de 12 000 F permettra la réalisation d'un plan précis de notre Domaine Public Maritime et des concessions accordées.

Ce " cadastre du Domaine Public Maritime " permettra ainsi au conseil municipal de disposer d'un outil fiable, précis et indispensable, pour :

1. - les prises de position qui nous sont demandées par la Préfecture lors d'enquête publique,
2. - assurer la sécurité à marée basse (de la responsabilité du maire sur nos grèves).

Méthode originale et probablement unique, PLEUBIAN se dote là d'un document de grande qualité.



ENTRETIEN DU QUAI DE PORT BENI

Le quai de Port Béni présente des signes de fragilité en plusieurs endroits.

Un devis estimatif sera demandé à l'Équipement pour sa consolidation, puis des subventions seront sollicitées, avant de confier les travaux à une entreprise.

Dans l'immédiat, les services communaux procéderont aux travaux d'urgence, compte tenu du danger que présentent certaines parties.

PORTE-CYCLO PARKING TERRAIN DES SPORTS

Deux porte-cycles seront installés sur le parking du terrain des sports (12 emplacements), le prix unitaire est de 1 079 F T.T.C.

DEPARTEMENTALISATION SERVICE INCENDIE

Elle se met progressivement en place, mais devrait voir son application reportée d'un an, au 1er janvier 2001.

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS



Lâcher de ballons le jour de l'inauguration

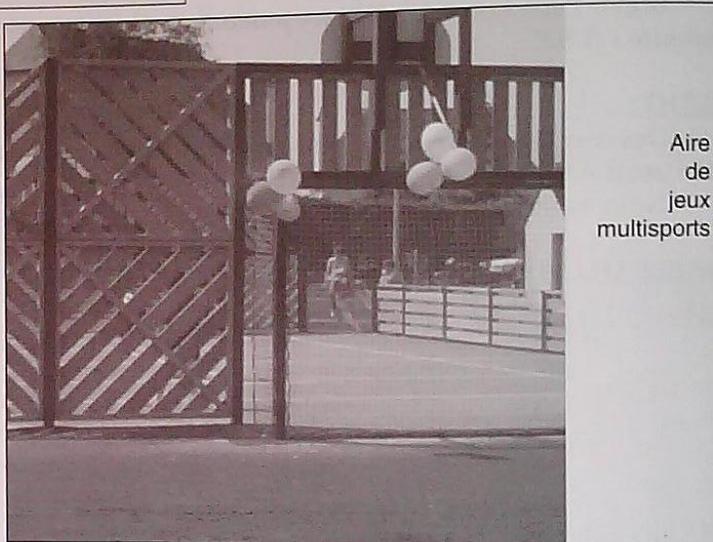
Les travaux sont à ce jour terminés, pour un coût H.T. de 840 000 F.

La commune de PLEUBIAN dispose maintenant d'un véritable complexe sportif ;

- 2 terrains de foot-ball,
- aire de jeux extérieure multi-sports (hand-ball, volley-ball, basket),
- rolling et patins à roulettes
- salle omnisports
- terrain de tennis extérieur.

L'ensemble agréablement paysagé : arbustes, pelouse et parking.

Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de l'aire de jeux et plus particulièrement des enfants, il a été décidé d'interdire l'accès des véhicules à l'intérieur du complexe sportif.



Aire de jeux multisports

MAIRIE

Les fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie ont été changées en raison de leur vétusté ainsi que le châssis fixe triangulaire du pignon. Coût H.T. : 31 000 F.

Les travaux de ravalement ont été par ailleurs programmés. Coût H.T. : 31 000 F.

MANOIR DU LAUNAY

Un devis pour les travaux de maçonnerie de la partie Nord du bâtiment a été établi, son montant s'élève à 535 000 F H.T.

Plusieurs dossiers de demandes de subventions nous permettent d'espérer :

- du Département, environ.....	50 000 F
- de la Région.....	100 000 F
- de l'Etat.....	75 000 F

Ce lourd dossier à gérer suit son cours. Nous ne pouvons en effet laisser ce bâtiment communal trop longtemps abandonné à l'entrée du bourg, continuer de s'écrouler.

Notre souhait serait de le mettre hors d'eau d'ici à 2 ans, laissant ainsi la possibilité à la prochaine municipalité de lui trouver une affectation.

LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Exposition sur le Moyen - Age :

«Jour de fête au château»

L'association «les amis de la bibliothèque» de Pleubian recevait à la salle des fêtes au mois de mars l'exposition «Jour de fête au Château» sur le thème du Moyen - Age, prêtée par la bibliothèque des Côtes d'Armor.

Les trois écoles de la commune ainsi que celle de Lanmodez sont venues les visiter : de nombreux panneaux relatant l'époque médiévale, des maquettes expliquant l'évolution de la construction des châteaux, des ateliers de jeu art de la table, blasons, animaux fabuleux, les déguisements et l'adoubement d'un chevalier, ont fait de ces journées un grand succès.

De nombreuses animations se sont organisées autour de cette exposition; entre autre un jeu-concours pour partir à la découverte du Moyen - Age dont les résultats et la remise des prix auront lieu le samedi 26 juin à partir de 15 h 30 à la salle d'honneur de la Mairie de Tréguier, avec les autres bibliothèques ayant participé.

La meilleure récompense que l'on pouvait donner à toute l'équipe de la bibliothèque qui a beaucoup travaillé est cette phrase d'un petit garçon : «il y aura une autre exposition l'année prochaine...?»



CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Année 1999 - 2000

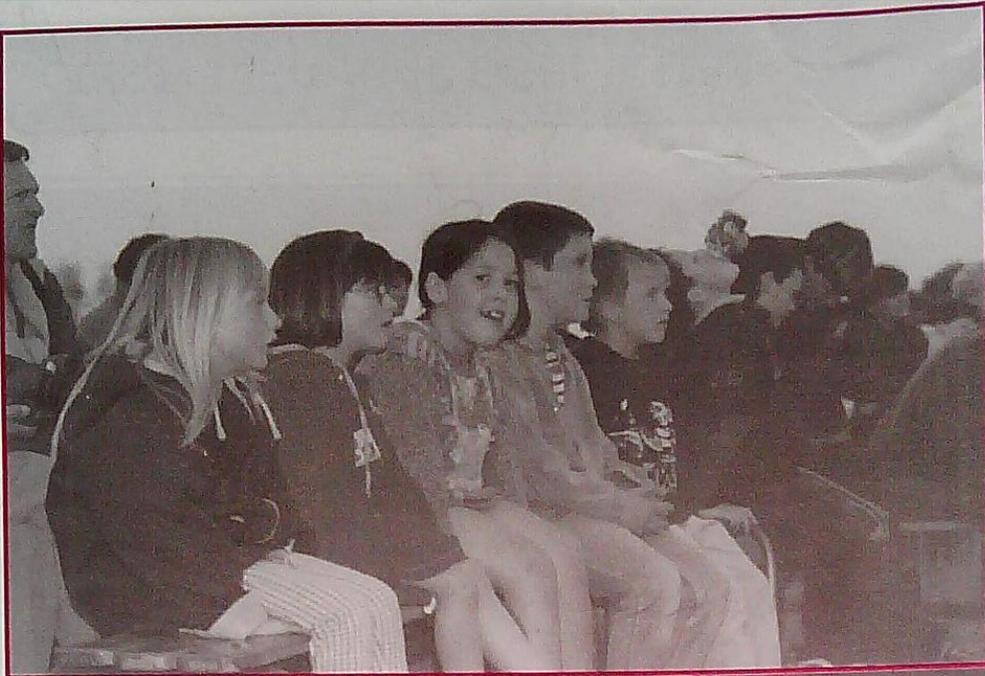
	CALENDRIER NATIONAL	CALENDRIER DEPARTEMENTAL
	Académie de RENNES COLLEGES - LYCEES	ECOLES
Rentrée des enseignants	Jeudi 02.09.1999	Jeudi 26.08.1999
Rentrée des élèves	Lundi 06.09.1999	Lundi 30.08.1999
Vacances de TOUSSAINT	Samedi 30.10.1999 Au Lundi 08.11.1999	Vendredi 29.10.1999 Au Lundi 08.11.1999
Vacances de NOEL	Samedi 18.12.1999 Au Lundi 03.01.2000	Mardi 21.12.1999 Au Lundi 03.01.2000
Vacances D'HIVER	Samedi 19.02.2000 Au Lundi 06.03.2000	Vendredi 18.02.2000 Au Jeudi 02.03.2000
Vacances de PRINTEMPS	Samedi 15.04.2000 Au mardi 02.05.2000	Mardi 18.04.2000 Au mardi 02.05.2000
Fin de l'année pour * les élèves * les enseignants	SAMEDI 01.07.2000	VENDREDI 30.06.2000

Les mercredis 10 novembre 1999 et 31 mai 2000 seront travaillés ; ils correspondent respectivement, à une journée du jeudi pour le premier, du vendredi pour le second.

N.B. : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

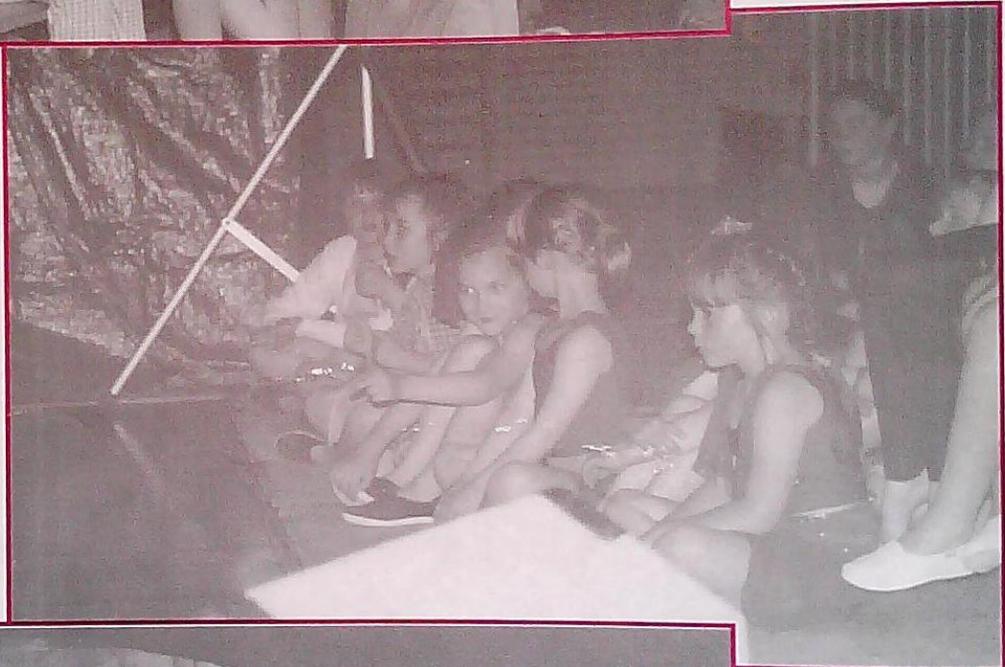
CALENDRIER DES FÊTES 1999 JUIN-DÉCEMBRE

26 Juin	Fête de la Saint-Jean	Saint-Jean	CdF Bourg
27 Juin	Kermesse de l'amicale laïque	Sillon	Amicale Laïque
4 Juillet	Départ «Piste des Goémoniers» - (Pleubian-Trestel) 58 Km	Lanneros	
7 Juillet	Guingamp - Caen (18h30 - stade de la gare)	Stade	A.S.P.
9 Juillet	Groupe Irlandais au Ti-Mein	Ti-Mein	
11 Juillet	Football tournoi Francis Uro	Stade	A.S.P.
13 Juillet	Feu d'artifice	Brestan	CdF Bourg
14 Juillet	Concours de pêche		Chasseurs
14 Juillet	Jeux	Bourg	CdF Bourg
15 Juillet	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti Mein	
16 Juillet	Fête Bretonne	Bourg	Commerçants
17 Juillet	FNACA - Porcelet grillé	S. Omnisports	FNACA
17 Juillet	Scrabble	S. des fêtes	Club Goëlo
18 Juillet	Cyclathon	Sillon	CdF l'Armor
22 Juillet	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti-Mein	
24 Juillet	Bal	Bourg	CdF Bourg
25 Juillet	Fête du chien et de la nature	Pleubian	Chasseurs
29 Juillet	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti-Mein	
3-4-5 Août	Gilles Servat au Ti-Mein	Ti-Mein	
6 Août	Fest-Noz	Launay	CdF Bourg
7 Août	Fête de la mer	Pors-Rand	CdF l'Armor
12 Août	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti-Mein	
15 Août	Brocante	Launay	Ass. culturelle
14-15 Août	Fête du Sillon	Sillon	CdF l'Armor
19 Août	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti-Mein	
20 Août	Fête Bretonne	Bourg	CdF Bourg
26 Août	Soirée cabaret au Ti-Mein	Ti-Mein	
4 Septembre	Repas Tud ar Vro	Pleubian	Foyer logement
4 Septembre	Comice agricole	Kerbors	
10 Novembre	Loto	S. Omnisports	Chasseurs
4 Décembre	Repas	Ferron	École St-Georges
17 Décembre	Réunion calendrier des fêtes 2000	Launay	



Les enfants à la
"Route du Livre"
au Manoir du
Launay.

Les enfants en
attente de leur
prestation au gala
de danse
"Mardanse" à la
salle omnisports.



Les jeunes
danseuses
pendant le gala
de danse